

# La criminalisation de la consommation de drogues nuit aux Canadiens

Le lundi 31 août est la Journée internationale de sensibilisation aux surdoses (JISS) et cela fait maintenant plus d'un mois que l'Association canadienne des chefs de police (ACCP) a recommandé la décriminalisation de la possession de drogue à des fins personnelles. Depuis, les comités de rédaction du Toronto Star, du Globe and Mail et du National Post ont tous appuyé l'appel à la décriminalisation.

La Colombie-Britannique et la ville de Toronto ont récemment enregistré le plus grand nombre de surdoses mortelles mensuelles (177 et 27 respectivement) depuis qu'elles ont commencé à tenir des registres. Selon le coroner en chef de l'Ontario, 55 personnes meurent chaque semaine d'une surdose en Ontario.

Cela continue une tendance qui a commencé bien avant la pandémie COVID. En 2015, 1 décès sur 9 chez les jeunes (âgés de 15 à 24 ans) en Ontario était lié aux opioïdes. En 2018, c'était 1 décès sur 6. Contrairement à la pandémie, l'épidémie d'opioïdes affecte et tue de manière disproportionnée les jeunes. Les Autochtones meurent également à un taux accablant, représentant en 2017 2,6% de la population totale du Canada, mais 10% des décès par surdose. Les populations racialisées et marginalisées sont criminalisées de manière disproportionnée pour les infractions liées aux drogues, ce qui reflète l'injustice des politiques actuelles en matière de drogue.

Il s'agit manifestement d'un problème de santé nécessitant un traitement fondé sur des données probantes et soutenu par des services de réduction des méfaits, et non par un casier judiciaire. La criminalisation des personnes pour usage de drogue les stigmatise et décourage ceux qui ont une consommation problématique de se faire soigner. La criminalisation ne sert qu'à punir ceux qui consomment certaines drogues, les cataloguent comme criminels et surcharge notre système de justice pénale où le traitement n'est pas prioritaire. En particulier, les accusations criminelles affectent à jamais nos jeunes et nos communautés racialisées et marginalisées. Ils sont lésés à vie avec un casier judiciaire qui rend l'emploi, le logement, les voyages et d'autres aspects de la vie difficiles ou impossibles à réaliser.

Le but déclaré de la détermination de la peine en vertu de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances est de contribuer au maintien d'une société juste, pacifique et sûre tout en encourageant la réadaptation et le traitement. La preuve est faite que la Loi n'atteint aucun de ces objectifs.

L'intention de la Loi de fournir un traitement n'a jamais été priorisée ni réalisée. La majorité des détenus souffrant d'un trouble lié à l'usage d'opioïdes qui pourraient bénéficier d'un traitement par agonistes opioïdes ne reçoivent pas ces médicaments vitaux. Pour la plupart, les détenus incarcérés en raison de leur dépendance ne reçoivent aucun des traitements dont ils ont besoin. De plus, l'inutilité de la criminalisation de la consommation de drogues n'a peut-être jamais été aussi évidente que lors de l'ouverture d'un site de consommation supervisée à l'établissement de Drumheller. Il est hypocrite de criminaliser l'usage et la possession de drogues et de les autoriser ensuite dans les établissements correctionnels. Plus encore, il est contradictoire d'autoriser la consommation de la même drogue qui a conduit à leur incarcération et de ne pas avoir de soutien pour la réadaptation et le traitement, perpétuant l'exacte maladie qui a conduit à leur criminalisation.

Il est temps pour le Canada de suivre l'exemple du Portugal il y a 19 ans et de décriminaliser la possession de drogue à des fins personnelles. Ce pays a ainsi réduit la stigmatisation, la consommation problématique, les méfaits liés à la drogue et la surpopulation de la justice pénale. Aujourd'hui, le Portugal redirige les personnes qui consomment des drogues hors du système de justice pénale et oriente celles qui ont une consommation problématique vers un traitement. Leur système de justice pénale combat le crime, pas la maladie.

Il est prouvé que la criminalisation de la consommation de drogues a été et continue d'être un échec lamentable. La Société canadienne de médecine de la toxicomanie (CSAM) se joint à un groupe de plus en plus nombreux appelant à la décriminalisation de la possession de drogues à des fins personnelles, notamment le CAPC, BC Provincial Health Officer, The Toronto Board of Health, l'Association Canadienne pour la Santé Mentale et l'Organisation Mondiale de la Santé. Il est temps que notre gouvernement écoute les voix de personnes experts en matière de lutte contre les problèmes liés à la drogue.

La décriminalisation n'est pas une solution miracle et doit être combinée à un financement accru des services de réduction des méfaits et des systèmes axés sur le rétablissement, ainsi qu'à du soutien pour traiter les facteurs sociaux qui influent sur la santé. Les plus vulnérables d'entre nous ne méritent rien de moins.

## **David Martell**

### **Président, Comité des politiques**

Société canadienne de médecine de la toxicomanie